

**1961** Le Québec  
donne à la culture un ministère

Révolution  
tranquille



Un courant d'inspiration  
en culture

« Nous croyons que la création d'un ministère des Affaires culturelles est une nécessité vitale. Cette mesure est d'autant plus impérieuse à nos yeux qu'elle nous donne l'occasion de faire honneur à un autre de nos engagements, et cela au moment où la population du Québec, dans son ensemble, est plus que jamais éveillée à l'apport qu'elle pourra fournir à l'épanouissement de notre vie nationale. »

Extrait du discours du premier ministre Jean Lesage  
lors du dépôt du projet de loi instituant  
le ministère des Affaires culturelles,  
le 2 mars 1961.

Québec 





© MCCCFF - Direction du patrimoine  
et de l'ethnologie



© IREPI 2007, Chaire de recherche  
du Canada en patrimoine ethnologique

## La petite histoire d'un grand ministère

C'est le 1<sup>er</sup> avril 1961 qu'entre en vigueur la loi créant le ministère des Affaires culturelles; Georges-Émile Lapalme, un des pères de la Révolution tranquille, en devient le premier titulaire. Il définit ainsi les trois grands objectifs de son administration : *créer un climat de culture; promouvoir un sentiment de fierté pour notre langue; jouer un rôle actif auprès des autres communautés francophones.*

Après un demi-siècle, ces trois objectifs, qui concourent à l'affirmation du dynamisme culturel du Québec, sont toujours au cœur de l'action du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCFF). Le Québec s'est ainsi doté, au fil des ans, d'instruments propres à favoriser l'épanouissement des arts et des lettres et à valoriser le patrimoine.

Très tôt, le Ministère lance de vastes chantiers visant à pourvoir la province d'une infrastructure culturelle complète et diversifiée. Les années 1960 voient se multiplier les actions en faveur du soutien aux artistes, du déploiement d'un réseau muséal, d'un accès élargi aux bibliothèques publiques et de la protection des sites patrimoniaux. On assiste à la création du Musée d'art contemporain à Montréal, au lancement du chantier de restauration de la place Royale à Québec, puis à la création de Télé-Québec.

L'ouverture de la Délégation générale du Québec à Paris et la signature de la première entente de coopération France-Québec en matière de culture marquent la volonté du Québec de s'affirmer sur la scène internationale.

Les années 1970 voient notamment la mise en place des bureaux régionaux du Ministère et la création des Conseils régionaux de la culture. Puis, à partir de 1979, des ententes de partenariat accordent aux élus municipaux de nouveaux moyens et de nouvelles responsabilités en matière de culture. Au cours des années 1980 et 1990, d'importantes mesures de soutien à la danse, au théâtre, à la diffusion des arts de la scène sont mises en place. Tous ces secteurs agissent comme de puissants catalyseurs du développement culturel et du maintien de l'identité culturelle. Des lois fondamentales, comme les deux lois sur le statut professionnel des artistes, donnent au Québec une vision moderne de la culture, de ses institutions et des hommes et des femmes qui l'animent.



### Le partenariat municipal, un important levier de développement

**Les collectivités ont compris que la culture est un mortier social de premier ordre et un facteur de qualité de vie. Aujourd'hui, quelque 90 ententes de développement avec des villes, des municipalités régionales de comté (MRC) ou des nations autochtones sont en cours. Elles stimulent la fréquentation des arts et mettent l'accent sur la fierté des communautés pour leur patrimoine et leurs pratiques culturelles.**



© Bernard Hougrès

L'année 1992 est à marquer d'une pierre blanche, puisque la première Politique culturelle du Québec, *Notre culture, notre avenir*, est alors adoptée. Celle-ci repose sur trois principes : *la culture est aussi nécessaire à la vie en société que les questions sociales et économiques; l'autonomie de création et la liberté d'expression sont des valeurs essentielles à toute société; la culture est un droit pour tous, quelles que soient leur origine et leur situation géographique.*

Dans la foulée, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) deviennent des acteurs incontournables du soutien aux artistes et au financement des organisations culturelles. En 1998, la Politique de la lecture et du livre marque la volonté de faire du Québec une société orientée vers la connaissance. Enfin, la Politique muséale, lancée en 2000, s'inscrit dans la démarche fondamentale du Ministère : la démocratisation de la culture.

En 1994, puis en 2007, le Ministère s'est vu confier la responsabilité de deux nouvelles missions qui sont venues enrichir son champ d'action : celle des communications et celle de la condition féminine.

## Au service du citoyen

Le citoyen est au cœur de l'action du Ministère. Non seulement l'artiste, le créateur, le producteur de culture, mais aussi l'amateur – y compris bien sûr l'amateur potentiel, celui que l'on veut amener à découvrir et apprécier un univers culturel plus large et plus riche. Depuis 1961, l'État québécois multiplie les initiatives ayant pour objet de rendre la culture plus présente dans notre vie quotidienne.

Ainsi, l'accessibilité à la lecture et au livre est une condition *sine qua non* du développement culturel. Or, au tournant des années 1960, le Québec accuse à cet égard un retard considérable : moins d'un livre par habitant, des bibliothèques quasi inexistantes en milieu rural, très peu de librairies en dehors des grands centres...



**Le livre dispose aujourd'hui d'une infrastructure qui le rend facilement accessible au public : plus de 200 librairies établies sur tout le territoire, un millier de bibliothèques publiques desservant 95 % de la population et proposant quelque 20 millions de livres, une centaine d'éditeurs qui, bon an, mal an, font paraître de 5 000 à 6 000 titres dans tous les secteurs de la connaissance.**

Le nouveau ministère fait rapidement adopter la Loi sur l'assurance-édition, crée le réseau des Bibliothèques centrales de prêts, puis la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ), qui reçoit et recense toutes les publications québécoises. Le public lecteur, de plus en plus instruit grâce à la réforme de l'éducation, s'accroît rapidement et favorise la croissance des





maisons d'édition et le développement de la littérature nationale. Les auteurs et leur public prennent l'habitude de se retrouver chaque année dans les salons du livre, où déferlent notamment des milliers d'enfants avides de lecture. Le milieu de l'édition, très dynamique et ramifié, est aujourd'hui soutenu financièrement par la SODEC. Et la Grande Bibliothèque est le vaisseau amiral de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), une institution reconnue pour son expertise à l'échelle internationale. Dès son inauguration en 2005, elle a été adoptée avec enthousiasme par un public nombreux et fidèle.



**La Politique culturelle du Québec reconnaît l'école comme une voie privilégiée de démocratisation et d'accès à la culture. Le Ministère soutient près d'une centaine d'établissements de formation artistique complémentaires à ceux du réseau de l'éducation. De plus, il apporte une aide financière à des projets visant à mettre les jeunes en contact avec la culture, soit par des sorties culturelles (musées, théâtre, danse, etc.), soit par des activités dans leur milieu de vie, animées par des organismes ou des artistes et des écrivains professionnels.**

---

## Des trésors à préserver

Bien des choses ont changé en 50 ans, et ce, dans tous les secteurs de la culture. Un grand projet, lancé en 1967, est emblématique de l'action du Québec dans le domaine du patrimoine : la restauration de la place Royale, à Québec. Cet ensemble architectural unique, considéré comme le plus ancien établissement français en Amérique, forme le cœur de l'arrondissement historique du Vieux-Québec, reconnu patrimoine mondial par l'UNESCO en 1985. C'est d'ailleurs pour assurer la sauvegarde et la mise en valeur des éléments patrimoniaux les plus représentatifs et les mieux conservés sur l'ensemble du territoire que la Loi sur les biens culturels fut adoptée en 1972.



### La politique dite du 1 %

**Depuis 1961, plus de 2 700 œuvres d'art ont été créées par quelque 800 artistes pour rendre l'art plus accessible et contribuer à enrichir le paysage. En vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, gérée par le Ministère, un pourcentage du coût de construction doit être consacré à la réalisation d'œuvres d'art précisément conçues pour ceux-ci. Les œuvres ainsi créées témoignent de la diversité d'expression des artistes québécois et constituent une part importante de notre patrimoine artistique.**

---



## Des arts vivants

Le théâtre et la musique ont été des forces vives de la Révolution tranquille, soutenus par une institution phare de notre vie culturelle, le Conservatoire de musique et d'art dramatique. Des élèves de plus en plus nombreux frappant à la porte des établissements de Québec et Montréal — qui proposent les deux spécialités —, l'enseignement de la musique sera offert successivement à Trois-Rivières et Val-d'Or (1964), Gatineau et Saguenay (1967), puis Rimouski (1973).

Puissant moyen de diffusion de la culture, la technologie permet d'atteindre directement le citoyen. Inaugurée en 1968, Radio-Québec deviendra Télé-Québec en 1996. Elle sera identifiée à des émissions pour enfants comme *Passe-Partout*, diffusée pendant plus de deux décennies à partir de 1977, mais également à la diffusion d'un cinéma de qualité, à une programmation musicale variée, etc. De 1978 à 2003, *Droit de parole* est le lieu par excellence des débats sur les enjeux de société. *Les Soirées de l'impro*, *Le Club des 100 watts*, *Les Francs-tireurs*, *Cornemuse*, *Belle et Bum*, *Ramdam*, *Bazzo*. tv... de nombreuses émissions de Télé-Québec ont marqué et marquent toujours le paysage télévisuel québécois.



**Les compagnies québécoises de théâtre, de danse ou de musique affichent un dynamisme reconnu de tous, se démarquent et innovent sans cesse. Depuis 50 ans, ce bouillonnement culturel qui est la marque du Québec a été appuyé d'une manière constante par l'État. Dès sa création, en effet, le Ministère a fait une priorité du soutien aux organismes artistiques. À la suite de l'adoption de la Politique culturelle du Québec en 1992, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a pris la relève.**

Après le Musée national des beaux-arts en 1933 et le Musée d'art contemporain en 1964, le Musée de la civilisation, inauguré en octobre 1988, devient le troisième musée d'État québécois. Situé à Québec, à deux pas de la place Royale, ce musée a connu un succès populaire immédiat, qui ne s'est jamais démenti, et s'est acquis une grande réputation internationale. Centré sur la personne — le visiteur —, il est thématique et multidisciplinaire, préoccupé par les enjeux contemporains et les questions citoyennes, dans une perspective à la fois nationale et internationale. Son mandat premier est de donner accès à la culture et de susciter la participation du public.

En 2005, on recensait dans la province 420 institutions muséales, soit 124 musées, 62 centres d'exposition et 234 lieux d'interprétation. Et par l'intermédiaire de son programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales reconnues, le Ministère soutient sur une base régulière 123 institutions muséales, soit 39 musées, 18 centres d'exposition et 66 lieux d'interprétation.



# Agenda 21



## Le rayonnement international

Depuis sa création, le Ministère remplit une importante mission quant au rayonnement de la culture québécoise sur la scène internationale. Prenant appui sur le talent, l'originalité et l'audace des créateurs de toutes les disciplines, il a contribué à projeter une image d'excellence et à faire de la culture québécoise une carte de visite de grand prestige auprès des autres nations. Ce faisant, les arts, les lettres et les entreprises culturelles du Québec ont pu devenir un secteur florissant et un moteur de développement de premier ordre. Les Québécois démontrent également une véritable ouverture sur le monde par leur accueil enthousiaste des spectacles provenant de l'étranger.



**Le gouvernement possède six studios à l'étranger qu'il met à la disposition d'artistes québécois. Les studios de Paris, New York, Rome, Berlin, Londres et Tokyo ont accueilli 173 artistes québécois depuis leur création. De plus, 293 artistes d'ici ont bénéficié de tels studios dans le cadre d'échanges avec divers pays.**

Le gouvernement du Québec a été un acteur important dans l'élaboration et l'adoption de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de l'UNESCO. Cet instrument reconnaît le droit des États et des gouvernements de soutenir la culture des populations qu'ils représentent au moyen de politiques culturelles et de mesures de soutien appropriées.

## Un bilan prospectif

Georges-Émile Lapalme souhaitait que le Québec conserve intact son héritage culturel, qu'il le garde vivant et le fasse fructifier. Cinquante ans après, cet idéal a été maintenu et enrichi de nouvelles valeurs et de nouvelles dimensions, au rythme de la transformation de notre société et du développement de nos liens avec l'extérieur. La conception de la culture est maintenant plus vaste. Le Ministère poursuit des missions nombreuses et diverses qui en font une organisation axée sur la démocratisation de la culture, une institution attentive à l'établissement de passerelles entre les créateurs et les citoyens.

C'est dans cet esprit qu'il a amorcé une vaste réflexion sur la culture déclinée au futur, en vue de l'élaboration d'un *Agenda 21 de la culture* pour le Québec. Ce cadre de référence a pour objectif d'arrimer la diversité des cultures au développement durable tout en guidant notre société dans le développement de la culture au cours des prochaines décennies.